

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
4 décembre 2017**

Séance ordinaire du 4 décembre 2017

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville tenue à la salle du Conseil le lundi 4 décembre 2017 à 20 h, à laquelle sont présents :

Messieurs les conseillers Gaétan Coutu, Claude Vasseur, Jean-Philippe Cuénoud, Clément Brisson, Mario Daigneault et Luc Daigneault, formant quorum sous la présidence de Monsieur Patrick Bonvouloir, maire.

Madame Christianne Pouliot, directrice générale et secrétaire-trésorière, est également présente.

Ouverture de la séance

À 20 h, le maire demande aux personnes présentes dans la salle de se lever pour un moment de réflexion.

2017-12-612

Ordre du jour

Considérant que les membres du Conseil ont reçu copie de l'ordre du jour;

En conséquence, Monsieur le conseiller Gaétan Coutu propose :

- d'adopter l'ordre du jour, le point « Affaires diverses » demeurant ouvert.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2017-12-613

Procès-verbal de novembre 2017 : approbation

Considérant que les membres du Conseil ont reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 13 novembre 2017;

En conséquence, Monsieur le conseiller Claude Vasseur propose :

- d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 13 novembre 2017, tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2017-12-614

Comptes

Considérant que les membres du Conseil ont reçu copie de la liste des comptes à payer au 4 décembre 2017 totalisant un montant de 32 000,22 \$;

En conséquence, Monsieur le conseiller Gaétan Coutu propose :

- d'autoriser le paiement des comptes présentés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2017-12-615

Règlement 2017-442 décrétant un emprunt de 16 500 \$ pour pourvoir aux frais de refinancement des règlements d'emprunt 2000-313, 2000-314, 2000-315 et 2007-371

Considérant que sur l'emprunt décrété par les règlements 2000-313, 2000-314, 2000-315 et 2007-371, un solde non amorti de 818 500 \$ sera renouvelable le 12 mars 2018, au moyen d'un nouvel emprunt, pour le terme autorisé restant;

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
4 décembre 2017**

Considérant que les coûts de vente relatifs à l'émission du montant ci-haut mentionné sont estimés à la somme de 16 500 \$;

Considérant qu'il est possible d'emprunter cette somme par un règlement qui est soumis à la seule approbation du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux*;

Considérant que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du Conseil tenue le 13 novembre 2017;

Considérant que les membres du Conseil déclarent qu'ils ont lu le règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

En conséquence, Monsieur le conseiller Claude Vasseur propose :

- d'adopter le règlement 2017-442 décrétant un emprunt de 16 500 \$ pour pourvoir aux frais de refinancement des règlements d'emprunt 2000-313, 2000-314, 2000-315 et 2007-371.

(Le texte du règlement 2017-442 peut être consulté aux archives de la Municipalité.)

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Avis de motion

Règlement décrétant l'imposition des taxes et des compensations pour l'exercice financier 2018

Monsieur le conseiller Gaétan Coutu donne un avis de motion selon lequel, lors d'une séance ultérieure tenue un autre jour, le Conseil adoptera un règlement décrétant l'imposition des taxes et des compensations pour l'exercice financier 2018.

Première période de questions

Il n'y a aucune question de la part des personnes présentes dans la salle.

Liste de la correspondance

Les membres du Conseil ont reçu copie de la liste de la correspondance en date du 4 décembre 2017.

2017-12-616

École Notre-Dame-du-Sourire : Conseil d'établissement

Considérant la lettre datée du 16 novembre 2017 de l'École Notre-Dame-du-Sourire indiquant que lors de la séance du Conseil d'établissement de l'école le 11 décembre prochain, le Conseil d'établissement souhaite combler un poste de représentant de la communauté et invite le maire à siéger au Conseil ou à nommer un représentant pour les loisirs de la Municipalité;

En conséquence, Monsieur le conseiller Luc Daigneault propose :

- de recommander la nomination de Monsieur le conseiller Clément Brisson à titre de représentant de la communauté au Conseil d'établissement de l'école Notre-Dame-du-Sourire.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
4 décembre 2017**

Syndicat des Paramédics et du Préhospitalier de la Montérégie : appui

2017-12-617

Considérant que le ministre de la Santé et des Services sociaux, Monsieur Gaétan Barrette, a annoncé l'abolition des horaires de faction pour certains services ambulanciers, mais que celui de Farnham n'en fait pas partie;

Considérant la lettre reçue le 29 novembre 2017 du Syndicat des Paramédics et du Préhospitalier de la Montérégie demandant l'appui de la Municipalité afin que l'horaire de faction du service ambulancier de Farnham soit aboli, et ce, dans le but de réduire le temps de réponse du service;

En conséquence, Monsieur le conseiller Gaétan Coutu propose :

- d'appuyer le Syndicat des Paramédics et du Préhospitalier de la Montérégie dans le dossier concernant l'abolition de l'horaire de faction.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2017-12-618

Tournoi Provincial Novice Atome de Farnham : commandite

Considérant la lettre datée du 14 novembre 2017 de Monsieur Luc Meunier, responsable des commandites pour l'édition 2018 du Tournoi Provincial Novice Atome de Farnham, demandant une commandite de la Municipalité;

Considérant que plusieurs jeunes de Sainte-Brigide-d'Iberville participent à ce tournoi;

En conséquence, Monsieur le conseiller Clément Brisson propose :

- d'autoriser l'émission d'un chèque de 100 \$ au Tournoi Provincial Novice Atome de Farnham;
- de prendre les sommes nécessaires au poste « Dons » du budget 2017.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2017-12-619

Association Bonne Entente Farnham Ste-Brigide Inc. : traverse sur le rang des Écossais

Considérant le courriel daté du 22 novembre 2017 de Madame Anna Benoit, secrétaire-trésorière de l'Association Bonne Entente Farnham Ste-Brigide Inc., concernant la relocalisation de la traverse de motoneige située dans le rang des Écossais et demandant à la Municipalité d'installer la signalisation nécessaire;

En conséquence, Monsieur le conseiller Gaétan Coutu propose :

- d'autoriser l'installation de la signalisation nécessaire et les frais y afférents.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2017-12-620

Festival de Compétitions Western de Sainte-Brigide-d'Iberville inc. : activités 2018

Considérant que les membres du Conseil ont reçu copie du calendrier des activités du Festival de Compétitions Western de Sainte-Brigide-d'Iberville inc. pour l'année 2018;

En conséquence, Monsieur le conseiller Mario Daigneault propose :

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
4 décembre 2017**

- d'approuver les activités du Festival pour l'année 2018, à savoir :

16, 17 et 18 février	Tournoi de ballon-balai
10 mars	« Party » de fin d'année
18, 19 et 20 mai	Gymkhana
13, 14 et 15 juillet	Gymkhana
17, 18 et 19 août	Gymkhana
24, 25 et 26 août	Gymkhana - Rodéo
22 ou 23 septembre	Derby de démolition

- d'aviser le Festival que l'approbation des activités pour l'année 2018 est conditionnelle à la conformité des estrades.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Déclaration des intérêts pécuniaires

Les déclarations des intérêts pécuniaires de Monsieur le maire Patrick Bonvouloir et de Messieurs les conseillers Gaétan Coutu, Claude Vasseur, Jean-Philippe Cuénoud, Clément Brisson, Mario Daigneault et Luc Daigneault sont déposées.

2017-12-621

Calendrier 2018 des séances ordinaires

Considérant que l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le Conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

En conséquence, Monsieur le conseiller Jean-Philippe Cuénoud propose :

- d'adopter le calendrier 2018 des séances ordinaires du Conseil, conformément au *Calendrier établissant la tenue des séances ordinaires du Conseil municipal pour l'année 2018*, lequel fait partie intégrante de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2017-12-622

Fermeture du bureau municipal pendant la période des Fêtes

Considérant qu'en séance de travail, les membres du Conseil ont approuvé les dates de fermeture du bureau municipal pendant la période des Fêtes ainsi que la publication de ces dates dans le bulletin municipal;

En conséquence, Monsieur le conseiller Claude Vasseur propose :

- d'entériner la fermeture du bureau municipal du 25 décembre 2017 au 2 janvier 2018 inclusivement pendant la période des Fêtes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2017-12-623

Commission scolaire des Hautes-Rivières – Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2018-2021 : avis

Considérant la lettre datée du 17 novembre 2017 de la Commission scolaire des Hautes-Rivières demandant l'avis de la Municipalité concernant le Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2018-2021;

En conséquence, Monsieur le conseiller Gaétan Coutu propose :

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
4 décembre 2017**

- d'aviser la Commission scolaire des Hautes-Rivières que la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville est d'accord avec le Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2018-2021.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2017-12-624

Chemin Saint-François – entente intermunicipale : prévisions budgétaires 2018

Considérant l'entente entre la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir et la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville concernant le partage de la responsabilité de la gestion d'une section de 2,9 km du chemin Saint-François;

Considérant que selon cette entente, la gestion des travaux est confiée à la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir qui assume 78 % du coût des travaux et en facture 22 % à la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville;

Considérant que les prévisions budgétaires 2018 déposées par la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir totalisent 27 300 \$ et se détaillent comme suit :

lignage	1 990 \$
déneigement (incluant sel à déglacage)	9 010 \$
asphaltage et pierre	16 300 \$

En conséquence, Monsieur le conseiller Claude Vasseur propose :

- d'accepter les prévisions budgétaires 2018 déposées par la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir concernant l'entretien du chemin Saint-François.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2017-12-625

9^e Rang – entente intermunicipale : prévisions budgétaires 2018

Considérant l'entente entre la Municipalité de Sainte-Sabine et la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville concernant la fourniture mutuelle de services pour l'entretien d'une partie du 9^e Rang, d'une partie du rang du Lac et d'une partie du 11^e Rang;

Considérant que selon cette entente, la gestion des travaux d'entretien d'été et d'hiver de la partie du rang du Lac et d'une section mesurant environ 800 mètres du 9^e Rang est confiée à la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville qui assume 100 % du coût des travaux de la partie du rang du Lac et 50 % du coût des travaux de la section du 9^e Rang et en facture 50 % à la Municipalité de Sainte-Sabine;

Considérant que les prévisions budgétaires 2018 préparées par la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville pour la partie du 9^e Rang totalisent 2 890 \$ et se détaillent comme suit :

fauchage	48 \$
déneigement	2 390 \$
lignage	452 \$

En conséquence, Monsieur le conseiller Claude Vasseur propose :

- d'approuver les prévisions budgétaires 2018 concernant une partie du 9^e Rang;

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
4 décembre 2017**

- de transmettre la présente résolution à la Municipalité de Sainte-Sabine pour approbation.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2017-12-626

11^e Rang – entente intermunicipale : prévisions budgétaires 2018

Considérant l'entente entre la Municipalité de Sainte-Sabine et la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville concernant la fourniture mutuelle de services pour l'entretien d'une partie du 9^e Rang, d'une partie du rang du Lac et d'une partie du 11^e Rang;

Considérant que selon cette entente, la gestion des travaux d'entretien d'été et d'hiver d'une section d'environ 1 700 mètres du 9^e Rang et les travaux d'entretien d'hiver de la partie du 11^e Rang est confiée à la Municipalité de Sainte-Sabine qui assume 100 % du coût des travaux de la section du 9^e Rang et refacture à la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville 100 % du coût des travaux de la partie du 11^e Rang;

Considérant que les prévisions budgétaires 2018 préparées par la Municipalité de Sainte-Sabine pour la partie du 11^e Rang totalisent 2 273 \$ et se détaillent comme suit :

déneigement	2 273 \$
-------------	----------

En conséquence, Monsieur le conseiller Clément Brisson propose :

- d'accepter les prévisions budgétaires 2018 déposées par la Municipalité de Sainte-Sabine concernant l'entretien du 11^e Rang.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2017-12-627

OMH : budget supplémentaire

Considérant le budget supplémentaire daté du 24 novembre 2017 de l'Office municipal d'habitation (OMH) de Sainte-Brigide;

En conséquence, Monsieur le conseiller Mario Daigneault propose :

- d'approuver le budget supplémentaire de l'OMH de Sainte-Brigide, tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Rapport des permis

Le rapport des permis émis pour le mois de novembre 2017 est déposé au Conseil.

2017-12-628

Bibliothèque : « Tente à lire » et boîte « Croque-livres »

Considérant que Madame Yolande Marcoux, responsable de la bibliothèque, propose deux activités pour la bibliothèque, lesquelles nécessitent certaines dépenses;

Considérant que dans le cadre de l'*Entente tripartite de développement culturel* signée en février 2016 par le ministère de la Culture et des Communications, la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu et la MRC du Haut-Richelieu, des sommes sont attribuées à la Municipalité pour ces dépenses;

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
4 décembre 2017**

En conséquence, Monsieur le conseiller Clément Brisson propose :

- d'autoriser les activités et les dépenses suivantes :

« Tente à lire » - animation et accessoires	450 \$
« Croque-livres » - matériaux	300 \$
- de prendre les sommes nécessaires à même l'excédent non affecté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2017-12-629

Culture : journée du 10 décembre 2017

Considérant que Madame Yolande Marcoux, responsable de la bibliothèque, propose quelques activités pour la journée du 10 décembre 2017 dans le cadre de la quatrième édition de « La Magie de Noël », lesquelles nécessitent certaines dépenses;

Considérant que dans le cadre de l'*Entente tripartite de développement culturel* signée en février 2016 par le ministère de la Culture et des Communications, la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu et la MRC du Haut-Richelieu, un montant de 950 \$ est attribué à la Municipalité pour cette journée;

En conséquence, Monsieur le conseiller Clément Brisson propose :

- d'autoriser les activités et dépenses suivantes :

Accordéoniste	200 \$
Chorale	200 \$
Cheval, calèche et guide pour une visite historique	300 \$
Tissus pour costumes d'époque	250 \$
- de prendre les sommes nécessaires à même l'excédent non affecté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2017-12-630

Comité d'embellissement - bureau municipal : budget des Fêtes 2017 (ajout)

Considérant que le Comité d'embellissement a déposé une demande d'ajout d'un montant de 300 \$ au montant déjà accordé pour l'aménagement extérieur du bureau municipal pour la période des Fêtes;

Considérant le solde disponible des fonds alloués au Comité d'embellissement au budget 2017 de la Municipalité;

En conséquence, Monsieur le conseiller Clément Brisson propose :

- d'autoriser une dépense supplémentaire maximale de 300 \$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Rapports du maire et des comités

Chacun des membres du Conseil fait un rapport verbal de ses activités.

Affaires diverses

Il n'y a aucun sujet au point « Affaires diverses ».

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
4 décembre 2017**

Deuxième période de questions

Les membres du Conseil écoutent les commentaires et répondent aux questions des personnes de la salle désirant s'exprimer sur divers sujets.

2017-12-631

Levée de la séance

Monsieur le conseiller Gaétan Coutu propose de lever la séance.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Patrick Bonvouloir, maire

Christianne Pouliot, directrice générale
et secrétaire-trésorière

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée Christianne Pouliot, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par la présente qu'il y a des fonds disponibles pour les fins auxquelles les dépenses ci-dessus mentionnées et décrites sont effectuées.

Christianne Pouliot, directrice générale
et secrétaire-trésorière

Attestation relative à la signature des résolutions

Je soussigné Patrick Bonvouloir, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient, au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

Patrick Bonvouloir, maire

Séance extraordinaire du 18 décembre 2017

Séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville tenue à la salle du Conseil le lundi 18 décembre 2017 à 19 h 30, à laquelle sont présents :

Messieurs les conseillers Gaétan Coutu, Claude Vasseur, Clément Brisson, Mario Daigneault et Luc Daigneault, formant quorum sous la présidence de Monsieur Patrick Bonvouloir, maire.

Madame Christianne Pouliot, directrice générale et secrétaire-trésorière, est également présente.

2017-12-632

Budget 2018 : adoption

Considérant que les membres du Conseil ont procédé à l'élaboration des prévisions budgétaires 2018;

En conséquence, Monsieur le conseiller Gaétan Coutu propose :

- d'adopter le budget 2018 comme suit :

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
18 décembre 2017**

Revenus	
Taxes	1 346 341 \$
Tarifcation	377 799 \$
Compensations tenant lieu de taxes	10 774 \$
Services rendus aux organismes	16 017 \$
Autres services rendus	19 522 \$
Imposition de droits	51 550 \$
Amendes et pénalités	4 000 \$
Intérêts	6 000 \$
Transferts	79 587 \$
Total des revenus	1 911 590 \$
Dépenses	
Administration générale	358 165 \$
Sécurité publique	349 130 \$
Transport	493 943 \$
Hygiène du milieu	360 619 \$
Santé et bien-être	23 046 \$
Aménagement, urbanisme et développement	39 198 \$
Loisirs et culture	100 720 \$
Frais de financement	35 429 \$
Remboursement de la dette	187 300 \$
Affectations	
Activités d'investissement	32 553 \$
Fonds réservés	-42 503 \$
Excédent	-26 010 \$
Total	1 911 590 \$

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Période de questions

Les membres du Conseil répondent aux questions des personnes présentes dans la salle.

Levée de la séance

Considérant que le sujet mentionné à l'avis de convocation a été traité et qu'il n'y a plus de questions de la part des personnes présentes dans la salle, la séance extraordinaire est levée.

Patrick Bonvouloir, maire

Christianne Pouliot, directrice générale
et secrétaire-trésorière

Attestation relative à la signature de la résolution

Je soussigné Patrick Bonvouloir, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de la résolution qu'il contient, au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

Patrick Bonvouloir, maire

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
18 décembre 2017**

Séance extraordinaire du 18 décembre 2017

Séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville tenue à la salle du Conseil le lundi 18 décembre 2017 à 19 h 45, à laquelle sont présents :

Messieurs les conseillers Gaétan Coutu, Claude Vasseur, Clément Brisson, Mario Daigneault et Luc Daigneault, formant quorum sous la présidence de Monsieur Patrick Bonvouloir, maire.

Madame Christianne Pouliot, directrice générale et secrétaire-trésorière, est également présente.

2017-12-633

Règlement 2018-443 décrétant l'imposition des taxes et des compensations pour l'exercice financier 2018 : adoption du projet

Considérant que le Conseil désire établir l'imposition des taxes pour l'année 2018;

Considérant qu'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 4 décembre 2017;

Considérant que les membres du Conseil ont reçu copie du projet de règlement;

En conséquence, Monsieur le conseiller Gaétan Coutu propose :

- d'adopter le projet de règlement 2018-443 décrétant l'imposition des taxes et des compensations pour l'exercice financier 2018.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2017-12-634

Comptes

Considérant que les membres du Conseil ont reçu copie de la liste des comptes à payer au 18 décembre 2017 totalisant un montant de 22 375,07 \$;

En conséquence, Monsieur le conseiller Claude Vasseur propose :

- d'autoriser le paiement des comptes présentés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2017-12-635

Affectations au 31 décembre 2017

Considérant que le Conseil désire affecter certaines sommes pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2017;

En conséquence, Monsieur le conseiller Gaétan Coutu propose :

- d'affecter, s'il y a lieu, l'excédent des revenus sur les dépenses pour les services d'égout et d'aqueduc à la réserve financière pour l'égout et l'aqueduc;
- d'affecter les revenus de la tarification au montant de 7,50 \$ prévue au règlement 2012-402 à la réserve financière pour l'égout et l'aqueduc;
- d'affecter, s'il y a lieu, l'excédent des revenus sur les dépenses pour le service de la dette à l'excédent affecté à cette fin;
- d'affecter la somme de 47 094 \$ de la réserve financière relative aux travaux de cours d'eau au poste *Affectation au budget suivant* (2018);
- d'affecter la somme de 26 010 \$ correspondant à une partie de la redevance pour l'élimination des matières résiduelles et à la compensation

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
18 décembre 2017**

pour la collecte sélective des matières recyclables 2016, de l'excédent affecté à cette fin au poste *Affectation au budget suivant* (2018);

- d'affecter les revenus de la redevance pour l'élimination des matières résiduelles et de la compensation pour la collecte sélective des matières recyclables 2017 à l'excédent de fonctionnement affecté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2017-12-636 Employés municipaux : rémunération 2018

Monsieur le conseiller Clément Brisson propose :

- d'approuver le contenu du document daté du 18 décembre 2017 concernant la rémunération des employés municipaux pour l'année 2018.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2017-12-637 Subventions et dons aux organismes pour l'année 2018

Considérant que les membres du Conseil ont reçu copie du tableau daté du 18 décembre 2017 intitulé « Subventions et dons aux organismes 2018 », lequel a été préparé suite à l'adoption du budget 2018 de la Municipalité;

En conséquence, Monsieur le conseiller Luc Daigneault propose :

- d'approuver le tableau intitulé « Subventions et dons aux organismes 2018 », lequel fait partie intégrante de la présente résolution;

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2017-12-638 Collecte de sapins

Considérant le courriel daté du 6 décembre 2017 de Compo-Haut-Richelieu inc. concernant les options offertes relativement à la collecte de sapins de Noël;

En conséquence, Monsieur le conseiller Clément Brisson propose :

- de ne pas retenir les services de Compo-Haut-Richelieu inc. pour la collecte de sapins de Noël;
- d'offrir aux citoyens la possibilité de déposer leurs sapins de Noël naturels près du garage municipal au plus tard le dimanche 14 janvier 2018 afin que la Municipalité puisse les apporter à l'écocentre Iberville de Compo-Haut-Richelieu inc.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2017-12-639 Culture : tournée d'humoristes

Considérant que Madame Yolande Marcoux, responsable de la bibliothèque, propose la présentation d'un spectacle le 23 février 2018 dans le cadre d'une tournée d'humoristes « Un drôle d'hiver », laquelle nécessite la signature d'un contrat et le versement d'un dépôt;

Considérant que dans le cadre de l'*Entente tripartite de développement culturel* signée en février 2016 par le ministère de la Culture et des Communications, la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu et la MRC du Haut-Richelieu, des sommes sont attribuées à la Municipalité pour cette tournée;

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
18 décembre 2017**

Considérant que les membres du Conseil ont reçu copie du contrat;

En conséquence, Monsieur le conseiller Mario Daigneault propose :

- d'autoriser la présentation du spectacle au coût de 1 000 \$ plus taxes;
- d'autoriser Monsieur Patrick Bonvouloir, maire et Madame Christianne Pouliot, directrice générale et secrétaire-trésorière à signer le contrat daté du 16 décembre 2017 de la Firme Les Productions Chose Bine;
- d'autoriser l'émission d'un chèque de 229,95 \$ à titre de dépôt;
- de prendre les sommes nécessaires au poste « Culture » du budget 2018.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Période de questions

Les membres du Conseil répondent aux questions des personnes présentes dans la salle.

Levée de la séance

Considérant que les sujets mentionnés à l'avis de convocation ont été traités et qu'il n'y a plus de questions de la part des personnes présentes dans la salle, la séance extraordinaire est levée.

Patrick Bonvouloir, maire

Christianne Pouliot, directrice générale
et secrétaire-trésorière

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée Christianne Pouliot, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par la présente qu'il y a des fonds disponibles pour les fins auxquelles les dépenses ci-dessus mentionnées et décrites sont effectuées.

Christianne Pouliot, directrice générale
et secrétaire-trésorière

Attestation relative à la signature des résolutions

Je soussigné Patrick Bonvouloir, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi des résolutions qu'il contient, au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

Patrick Bonvouloir, maire